

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 07 OCTOBRE

Nombre de membres composant le conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 07 octobre à 19 heures précises, les membres composant le conseil municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame la Maire, **Sonia FIGUÈRES**.

Etaient Présents : 37

Mme Sonia Figuères – M. Hugo Poupard- Mme Vanessa Ghiati – M. Antonio Oliveira
Mme Virginie Aprikian -M. Jean-Michel Poullé – Mme Victorine Prevost-Meyniac
M. Saliou Ba -Mme Marianne Dutheil-M. Farid Hemidi-Mme Pauline Demoures
M. François Thomas - Mme Marion Levrard - M. Pierrick Chollet-Rodriguez
Mme Fatou Sylla – M. Alain Yelnik - Mme Marie-Hélène Tiné
M. Jean-René Doaré - Mme Muriel Pomponne – M. Michaël Goldberg
M. Bertrand Naut – M. Philippe Amariat- M. Pierre - François Koechlin
Mme Narjiss Sakhi – Mme Manon Goudeau- Mme Marine Teste
Mme Lina Bassot - Mme Alice Labro - Dellion – Mme Emmanuelle Jannès
M. Rodéric Aarsse - Mme Anaïs Lunet – M. Yanice Akkari – M. Antoine Raffi
M. Patrick Rouchouse - M. Roger Pronesti
Mme Pauline Pawlotsky – M. Arthur Courant

Avaient donné mandat :

M. Christian Deguis à M. Antonio Oliveira
Mme Hélène Pruvost à M. Roger Pronesti

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-René Doaré en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Approbation des procès-verbaux de la séance d'organisation du 20 mai 2026 et de la séance du conseil municipal du 24 juin 2026.

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LA COMMISSION PRÉPARATOIRE ET QU'IL EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE DE BIEN VOULOIR VOTER SANS DÉBAT

FINANCES LOCALES

DEL2026_93 : Acte modificatif n°1 à la convention d'affermage du stationnement hors voirie.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 2 mandats (M. Deguis, Mme Pruvost). Le conseil municipal approuve l'acte modificatif n°1 au contrat de délégation du service public du stationnement hors voirie de la Ville de Malakoff conclu avec INDIGO PARK CGST, ayant pour objet de prolonger la durée du contrat de quatre mois, du 3 février 2027 au 3 juin 2027. L'incidence financière de cet acte modificatif est évaluée à 2,78 % du montant initial du contrat, conformément à l'estimation figurant dans le projet d'acte modificatif. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte modificatif n°1 annexé à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

DEL2026_95 : Garantie communale d'emprunt au bénéfice de la SAIEM Malakoff Habitat en vue de la réhabilitation de la résidence Samain.

Par 27 voix POUR et NE PREND PAS AU VOTE (M. Poupard, Mme Ghiati, M. Ba, Mme Dutheil, M. Courant, M. Pronesti, Mme Lunet, Mme Tine, M. Goldberg, M. Oliveira) dont 2 mandats (Mme Pruvost, M. Deguis). Le conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 443 056 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°190943, constitué de 1 ligne de Prêt. La garantie est accordée aux conditions suivantes :

-La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

-Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DEL2026_97 : Convocation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis sur le principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation des parkings de l'Hôtel de Ville et du métro Malakoff Plateau de Vanves.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 2 mandats ((Mme Pruvost, M. Deguis). Le conseil municipal décide de consulter pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation des parkings de l'Hôtel de Ville et du métro Malakoff Plateau de Vanves. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à convoquer ladite commission.

DEL2026_98 : Organisation des opérations de recensement de la population pour l'année 2027.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 2 mandats ((Mme Pruvost, M. Deguis). Le conseil municipal charge Madame la Maire de Malakoff de la préparation, de l'organisation et la réalisation du recensement pour l'année 2027. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à désigner les agents recenseurs qui réaliseront l'enquête, ainsi qu'un coordonnateur d'enquête. Le conseil municipal fixe pour l'année 2027 rémunération des agents chargés du recensement de la population comme suit :

- 52 € net pour chacune des séances de formation ;
- 52 € net pour le relevé d'immeubles et l'information des habitants ;
- 4,50 € net par logement enquêté ;
- 2,10 € net par adresse enquêtée ;
- 78 € net si le taux de logements enquêtés pendant la première moitié de la période de recensement (soit jusqu'au lundi 1er février 2027) est supérieur ou égal à 75 % ;
- 78 € net si le taux de logements enquêtés en fin de collecte est supérieur à 95% ;
- 78 € net si le taux de réponse par internet est supérieur ou égal à 60% ;
- 78 € net pour la qualité du travail (tenue carnet de tournée, numérotation des questionnaires, classements des imprimés collectés) ;
- 2,10 € net par logement repris à la suite d'une reprise de secteur d'un autre agent recenseur.

Le conseil municipal précise que les crédits budgétaires sont prévus sur l'exercice concerné.

AFFAIRES SCOLAIRES

DEL2025_99 : Convention de fonctionnement SESSAD du Val d'Or- Ville de Malakoff pour l'unité d'enseignement maternelle (école Guy Môquet).

A l'unanimité 39 voix POUR dont 2 mandats ((Mme Pruvost, M. Deguis). Le conseil municipal approuve la convention partenariale de fonctionnement de l'Unité d'Enseignement Maternelle du SESSAD du Val d'Or au sein du groupe scolaire Guy Môquet. Le conseil municipal précise que la présente convention de partenariat est conclue pour l'année scolaire 2026-2027 et pour une durée de trois ans par tacite reconduction. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention annexée.

PATRIMOINE

DEL2026_102 : Résiliation amiable de la convention conclue avec la SAIEM Malakoff Habitat pour la location de la résidence Joliot Curie.

Par 27 voix POUR et NE PREND PAS AU VOTE (M. Poupard, Mme Ghiati, M. Ba, Mme Dutheil, M. Courant, M. Pronesti, Mme Lunet, Mme Tine, M. Goldberg, M. Oliveira) dont 2 mandats (Mme Pruvost, M. Deguis). Le conseil municipal approuve l'avenant 4 à la convention de location signée le 28 février 1980 ayant pour objet d'acter la résiliation amiable de ladite convention à compter de la date de signature de l'acte de vente de l'ensemble immobilier à intervenir entre la SAIEM Malakoff Habitat et Habitation Confortable, filiale de Paris Habitat et ses modalités de mise en œuvre. Le conseil municipal autorise Madame la Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document afférent à l'opération. Le conseil municipal autorise Madame la Maire ou son représentant à réaliser toutes les démarches nécessaires, et notamment à signer tout document, pour permettre la reprise en gestion du parking, situé dans l'ensemble immobilier et actuellement géré par la commune, par le futur propriétaire ou gestionnaire.

POLITIQUES CULTURELLES

DEL2026_103 : Convention d'objectifs et de moyens 2026-2029 entre l'association « THÉÂTRE 71 », Scène Nationale de Malakoff et la ville de Malakoff.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 2 mandats ((Mme Pruvost, M. Deguis). Le conseil municipal approuve la convention d'objectifs et de moyens 2026-2029 entre la Ville de Malakoff et l'association « Théâtre 71 » (Malakoff scène nationale), annexée à la présente délibération. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention, annexée à la présente délibération, ainsi que les actes administratifs en découlant.

PRÉVENTION ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

DEL2026_104 : Attribution d'une subvention de 650 € à l'association Club Relais dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

A l'unanimité 39 voix POUR dont 2 mandats ((Mme Pruvost, M. Deguis). Le conseil municipal attribue l'association Club Relais une subvention de fonctionnement d'un montant de 650 € au titre de l'action "Théritoire". Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à prendre toutes les mesures utiles pour l'exécution de cette délibération. Le conseil municipal dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

RESSOURCES HUMAINES

DEL2026_107 : Recours à l'apprentissage

A l'unanimité 39 voix POUR dont 2 mandats ((Mme Pruvost, M. Deguis). Le conseil municipal décide de recourir au contrat d'apprentissage. Le conseil municipal autorise l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement de deux apprentis dans le domaine de la Petite Enfance. Le conseil municipal autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis et le CNFPT. Le conseil municipal dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

URBANISME

DEL2026_109 : Cession à Paris Habitat des immeubles sis 56 avenue Pierre Larousse, 42 avenue Pierre Brossolette et 2 rue Victor Hugo.

Par 38 voix POUR dont 2 mandats et 1 NE PREND PAS PAR AU VOTE (Mme la Maire). Le conseil municipal approuve la cession à Paris Habitat-OPH (N° SIREN : 344 810 825, RCS de Paris - siège social : 21 bis, rue Claude Bernard Paris 75253) ou tout substitué, au prix global de 3 096 780€ HT (trois millions quatre - vingt seize mille sept cent quatre-vingt euros hors taxes) des biens suivants :

- Immeuble élevé sur caves en R+4, cadastré B n°172 et situé 2 rue Victor Hugo au croisement de la rue Gambetta à Malakoff, comprenant 11 logements, dont 2 inoccupés, et un local commercial loué, au prix de 933 144€ ;
- Immeuble élevé sur caves en R+7, cadastré G n°45 et situé 56, avenue Pierre Larousse à Malakoff, comprenant 23 logements, dont 8 inoccupés, un local commercial loué et un espace à l'arrière occupé partiellement par une antenne téléphonique, au prix de 641 755€ ;
- Immeuble élevé sur caves en R+4, cadastré D n°36 et situé 42, avenue Pierre Brossolette à Malakoff, comprenant 14 logements, dont 3 inoccupés, 3 locaux commerciaux, dont 2 avec logements, loués et un local de stockage en fond de cour occupé, au prix de 1 521 881€ ;

Aux conditions essentielles principales suivantes :

- Conversion des logements privés en logements locatifs sociaux ;
- Prise en charge de 16 relogements dans le contingent de Paris Habitat et fixation d'une somme forfaitaire de 25 000€ à verser par la commune de Malakoff à Paris Habitat-OPH en cas de relogement supplémentaire ;
- Rechargement du contingent de réservation de la commune estimé à 129 logements en droits de suite (120 au titre de la cession et 9 au titre de la garantie d'emprunt pour cession) ;
- Intéressement dû par Paris Habitat-OPH, au bénéfice de la Commune et à hauteur d'un montant plafond de 1 100 000€, au titre des mesures susceptibles d'être prises auprès des

locataires commerciaux de l'immeuble situé 42 avenue Pierre Brossolette en vue des travaux de rénovation de l'immeuble.

Aux conditions suspensives principales suivantes :

- Obtention des agréments ;
- Obtention des subventions auprès de l'État et du Département des Hauts-de-Seine ;
- Obtention des prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Obtention d'une garantie des emprunts auprès d'une collectivité.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Premier adjoint à la Maire ou son représentant à signer tout acte, notamment promesses de vente et actes définitifs de vente, relatifs à cette opération. Le conseil municipal autorise Monsieur le Premier adjoint à la Maire et Paris Habitat-OPH, ou tout substitué, à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et notamment le dépôt des autorisations d'urbanisme, ainsi qu'à faire réaliser toutes les études préalables nécessaires.

Le conseil municipal précise que les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur. Le conseil municipal dit que les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2026.

DEL2026_110 : Acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France des biens situés dans l'ancien secteur Les Garmants.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 2 mandats ((Mme Pruvost, M. Deguis). Le conseil municipal approuve l'acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (identifié au RCS sous le numéro SIREN 495120008 - siège social : 4-14 rue Ferrus 75014 PARIS) des biens sis 4, rue Drouet Peupion et cadastrés V n°179 et V n°182, consistant en un pavillon élevé sur sous-sol et édifié sur un terrain comprenant la moitié du sol de la rue Drouet Peupion en façade du terrain, ainsi qu'en un terrain attenant à l'arrière dudit pavillon, comprenant un cabanon et bénéficiant d'une servitude de passage sur l'accès au boulevard de Vanves, occupé, au prix de 656 000€ HT soit 656 400€ TTC (l'opération étant soumise à la TVA sur marge). Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer l'acte d'acquisition de ces biens et tout autre acte afférent à cette opération. Le conseil municipal dit que les frais liés à cette opération sont à la charge de la Commune. Le conseil municipal dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'année 2027.

DEL2026_111 : Désaffectation et cession à la société HIBANA d'emprises à usage de voirie et de crèche au sein du secteur Place - Projet 100% Barbusse.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 2 mandats ((Mme Pruvost, M. Deguis). Le conseil municipal prend acte de la décision de Vallée Sud Grand Paris de désaffecter, à compter de la purge des délais de recours du permis de construire de la SAS HIBANA, et au plus tard dans un délai de trois ans après sa délibération du 26 novembre 2025, l'emprise de domaine public routier d'une surface totale d'environ 787 m² telle que matérialisée en jaune au plan joint à sa délibération.

DELIBERATIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL POUR DEBAT AVANT VOTE

RESSOURCES HUMAINES

DEL2026_105 : Abrogation de la délibération du 3 juillet 2024 portant sur les dispositions relatives aux autorisations d'absence pour dysménorrhée suite au jugement du Tribunal administratif du 25 juin 2026.

Rapporteur : Mme la Maire

Par 36 voix CONTRE dont 1 mandat (M. Deguis) et 3 ABSTENTIONS (M. Pronesti, M. Rouhouse) dont 1 mandat (Mme Pruvost). Le conseil municipal rejette l'abrogation de la

délibération du 3 juillet 2024, en tant qu'elle instaure des autorisations spéciales d'absence de deux jours par mois dans une limite de treize jours par an en cas de règles douloureuses ou d'endométriose.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DEL2026_96 : Désignation d'un·e représentant·e du Conseil municipal et de sa ou son suppléant à la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) de Vallée Sud Grand Paris.

Rapporteur : Mme la Maire

Par 29 voix POUR dont 1 mandat (M.Deguis) et 10 ABSECTIONS dont 1 mandat (Mme Pruvost). Le conseil municipal désigne pour siéger à la CLECT de l'Établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris :

- Monsieur Antonio OLIVEIRA comme délégué titulaire
- Madame la Maire comme déléguée suppléante

FINANCES LOCALES

DEL2026_94 : Garantie communale d'emprunt au bénéfice de la SAIEM Malakoff Habitat en vue de la réhabilitation des résidences Valéry, Fabié et Baudelaire.

Rapporteur : Mme la Maire

Par 27 voix POUR et NE PREND PAS AU VOTE (M. Poupard, Mme Ghiati, M. Ba, Mme Dutheil, M. Courant, M. Pronesti, Mme Lunet, Mme Tine, M. Goldberg, M. Oliveira) dont 2 mandats (Mme Pruvost, M. Deguis). Le conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 5 548 345 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°190945, constitué de 2 lignes de Prêt. La garantie est accordée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DEL2026_100 : Rapport d'activité 2025 de la délégation de service public des marchés d'approvisionnement - Société Loiseau Marchés.

Rapporteur : Mme Aprikian

Le conseil municipal prend acte du rapport financier et d'activité du concessionnaire des marchés d'approvisionnement pour l'année 2025.

HABITAT

DEL2026_101 : Approbation de la convention bilatérale avec l'OPH Paris Habitat

définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant de la Ville de Malakoff sur le territoire de la Commune de Malakoff

Rapporteur : Mme Dutheil

Par 38 voix POUR dont 2 mandats et 1 NE PREND PAS PAR AU VOTE (Mme la Maire). Le conseil municipal approuve la convention bilatérale avec l'Office Public de l'Habitat Paris Habitat définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant de la Ville de Malakoff sur le territoire de la Commune de Malakoff. Le conseil municipal autorise Madame Marianne DUTHEIL, 8ème adjointe aux Maisons de quartier, au Numérique et à l'Habitat à signer cette convention et les éventuels avenants s'y rapportant.

RESSOURCES HUMAINES

DEL2026_106 : Mise à jour du tableau des emplois

Rapporteur : M. Koechlin

A l'unanimité 39 voix POUR dont 2 mandats ((Mme Pruvost, M. Deguis). Le conseil municipal adopte le tableau des emplois permanents actualisé ci-joint ;

Le conseil municipal autorise en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir certains emplois identifiés dans l'annexe, le recrutement d'agent.es contractuel.les sur le fondement de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans éventuellement renouvelable dans la limite maximale de 6 ans. Le conseil municipal décide que :

- le/la candidat.e devra être titulaire d'un titre permettant l'accès aux concours du cadre d'emplois de son grade de recrutement ;

- la rémunération de cet.te agent.e sera établie sur la grille indiciaire de son grade en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification des candidat.es et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées à son grade conformément à la délibération du conseil municipal sur le régime indemnitaire du personnel communal.

Le conseil municipal abroge l'ensemble des délibérations précédentes fixant le tableau des effectifs des emplois permanents. Le conseil municipal précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DEL2026_108 : Mise en œuvre du congé de transition professionnelle

Rapporteur : M. Koechlin

A l'unanimité 39 voix POUR dont 2 mandats ((Mme Pruvost, M. Deguis). Le conseil municipal décide que les demandes de congé de transition professionnelle seront soumises pour avis consultatif à la commission d'examen des demandes de compte personnels de formation. Le conseil municipal décide que la commission chargée d'émettre un avis préalable à la décision de l'autorité territoriale sur toute demande de congé de transition professionnelle, examinera les demandes notamment au regard des critères suivants :

- la recevabilité de la demande au regard des conditions réglementaires ;
- la cohérence du projet de transition professionnelle avec le parcours de l'agent ;
- la pertinence de la formation envisagée au regard du métier visé ;
- les perspectives d'emploi à l'issue de la formation ;
- la durée de la formation ;
- le coût de la formation ;
- les possibilités de financement complémentaires ;
- l'incidence de l'absence de l'agent sur le fonctionnement du service ;
- les éventuelles mesures d'accompagnement nécessaires.

Le conseil municipal fixe la prise en charge des frais pédagogiques de la formation suivie dans le cadre d'un congé de transition professionnelle accordé à un agent à un montant plafond de :

- **2 500 € TTC** par agent et par congé de transition professionnelle.

Le conseil municipal décide que les frais de déplacement engagés dans le cadre de la formation ne sont pas pris en charge par la collectivité.

Dans le cas où l'agent n'a pas suivi tout ou partie de sa formation, sans motif légitime, il devra rembourser les frais engagés par la collectivité. Le conseil municipal décide que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à prendre les décisions individuelles nécessaires à l'application de la présente délibération.

VOEUX

DEL2026_112 : Conseils de quartier : de la consultation à l'action

Rapporteur : M.Pronesti

Par 3 voix POUR dont 1 mandat (Mme Pruvost), 31 CONTRE dont 1 mandat (M. Deguis) et 5 ABSENTIONS. Le Conseil municipal de Malakoff rejette le vœu.

Les conseils de quartier ont vocation à rapprocher les habitantes et les habitants des décisions qui concernent leur quotidien. On y parle de circulation, de propreté, d'espaces publics, de tranquillité ou encore d'équipements. Mais une question essentielle demeure : que deviennent les propositions formulées au cours de ces réunions ?

Consulter ne peut se résumer à écouter sans rendre de comptes. La participation doit s'accompagner d'un suivi concret : un compte rendu fidèle et publié après chaque réunion, une liste des propositions formulées, une réponse de la municipalité pour chacune d'elles et un état d'avancement des mesures retenues. Lorsqu'une demande ne peut être mise en œuvre, les raisons — techniques, financières ou réglementaires — devraient être expliquées clairement

Lors de réunions et déambulations, les riverains du Sud demandaient à soutenir les commerçants du quartier Barbusse. Le 100% Barbusse va en fait repousser les marchands ambulants sur un trottoir isolé et les commerces fixes tentent de survivre malgré la baisse de fréquentation et la délinquance. Ceci est un cas concret où les riverains n'ont pas été entendus.

Les habitantes et les habitants ne demandent pas que toutes leurs idées soient appliquées. Ils demandent que leur parole soit entendue, consignée et suivie d'une réponse. Les conseils de quartier ne doivent plus être des coquilles vides : faisons-en de véritables espaces de dialogue, de transparence et d'action.

Nous demandons donc qu'un compte rendu soit établi à l'issue de ces échanges, accompagné d'un véritable suivi des différentes étapes, avec les dates et délais prévus pour chacune des actions importantes qui en découleront.

Ce suivi permettra de s'assurer concrètement que les propositions et remarques formulées lors des conseils de quartier et des réunions publiques ont bien été prises en compte et qu'elles ont donné lieu à des actions et à des résultats concrets.

Informations :

- Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)
- Décisions prises par la Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre connaissance des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, listées ci-après :

Numéro	Objet
DEC2026_167	Approbation de la lettre de mission à conclure avec l'étude notariale L'Actelier à Malakoff
DEC2026_168	Contrat de mission OPC dans le cadre de la réhabilitation de la Maison des solidarités
DEC2026_169	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Comme des cailloux dans le lit d'une rivière » entre la Ville de Malakoff et l'association Deuxième Groupe d'Intervention dans le cadre d'un évènement organisé par Malakoff scène nationale à la Fabrique des Arts
DEC2026_170	Acte modificatif n°1 relatif à l'Appel d'offres pour le service de nettoyage des établissements de petite enfance de la ville de Malakoff
DEC2026_171	Avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public conclu avec la TRESO pour un local sis 8 avenue du Président Wilson
DEC2026_172	Annulée
DEC2026_173	Avenant à la convention de financement entre la Ville de Malakoff et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie relative à la rémunération PEPS au titre des deux premiers trimestres de l'année 2026, versée 2026 et 2027
DEC2026_174	Convention de mise à disposition de locaux situés au Centre de Santé Maurice Ténine pour l'activité du Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse des Hauts- de- seine
DEC2026_175	Annulée
DEC2026_176	Signature d'une convention de subventionnement avec la Région Ile - de-France pour le projet d'acquisition d'un échographe pour le dépistage du cancer du sein au centre municipal de santé de Malakoff
DEC2026_177	Approbation de la convention d'honoraires à conclure avec l'étude notariale L'Actelier à Malakoff pour l'étude de la volumétrie du 102 rue Paul Vaillant couturier
DEC2026_178	Acte modificatif n°3 au marché n°23-32 au service de prestation d'assurance « dommages aux biens et risques annexes » attribué au groupement cabinet VERSPIEREN-Compagnie ALLIANZ
DEC2026_179	Convention relative à la participation de la Croix -Rouge française aux dispositifs prévisionnels de secours pour le Grand Bal Pop (13 juillet 2026)

DEC2026_180	Sollicitation d'une subvention auprès de la Région Ile-de-France pour le projet de travaux de rénovation et mise en accessibilités du gymnase Rousseau
DEC2026_181	Marché à procédure adaptée n° 26-10 relatif à la prestation de nettoyage de vitres pour les bâtiments communaux
DEC2026_182	Approbation de la convention d'honoraires à conclure avec le cabinet d'avocats ARKEO pour le suivi de la procédure [REDACTED]
DEC2026_183	Approbation de la convention d'honoraires à conclure avec le cabinet d'avocats ARKEO pour le suivi de la procédure [REDACTED]
DEC2026_184	Approbation de la convention d'honoraires à conclure avec le cabinet d'avocats ARKEO pour le suivi de la procédure de recouvrement de la dette locative [REDACTED]
DEC2026_185	Acte modificatif n°4 au marché n°20_06 relatif aux travaux de rénovation thermique, mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette Nardal – Lot n°8 Menuiseries intérieures – cloisons – doublages – faux plafonds
DEC2026_186	Acte modificatif n°4 pour le marché n°23-03 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du secteur place Léo Figuières, rue Avaulée et boulevard Stalingrad
DEC2026_187	Sollicitation d'une subvention auprès de la préfecture des Hauts-de-Seine pour l'appel à projets « Ecole au frais »
DEC2026_188	Contrat de mission BET fluides dans le cadre de la création de la Maison des solidarités
DEC2026_189	Contrat de maintenance des logiciels de gestion des dossiers d'application du droit des sols, de gestion de cadastre et de l'urbanisme
DEC2026_190	Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'expérimentation pour le développement des projets photovoltaïques en autoconsommation collective
DEC2026_191	Sollicitation d'une subvention auprès de la Région Ile -de Franc pour le projet de création d'un pôle petite enfance à la Cité des Poètes
DEC2026_192	Contrat avec la société ENOVACOM pour la maintenance du mammographe du centre municipal de santé
DEC2026_193	Contrat de production de deux concerts lors de l'évènement « Grand Bal Pop » avec les sociétés « SUPER » et « PLAYGTOUND LOVE »
DEC2026_194	Contrat avec la société Air Liquide pour la fourniture d'oxygène médical pour les centres municipaux de santé
DEC2026_195	Partenariat pour le transport de corps avant mise en bière et l'admission en chambre funéraire

DEC2026_196	Sollicitation d'une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts -de -Seine pour le projet de création d'un pôle petite enfance à la Cités des Poètes
DEC2026_197	Contrat de prestation d'assurance CYBER RISQUES entre la ville de Malakoff et le groupement Cabinet SARRE ET MOSELLE / DATTAK-SOMPO
DEC2026_198	Décision d'attribution du marché n°26-09 relatif aux travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité PMR du Gymnase René Rousseau
DEC2026_199	Contrat de mission BET structure dans le cadre de la création de la Maion des Solidarités
DEC2026_200	Contrat de maintenance des systèmes de désenfumage naturel de différents sites de la ville de Malakoff
DEC2026_201	Prestation d'animations de Groupes d'Analyse de Pratiques Professionnelles (GAPP) à destination des Atsem de la Ville de Malakoff
DEC2026_202	Sollicitation d'une subvention « Mieux produire mieux diffuser » auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour le centre d'art contemporain sur l'année 2026
DEC2026_203	Décision d'attribution du marché à procédure adaptée n° 26-11 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre relatives à la réhabilitation du complexe sportif LENINE à Malakoff
DEC2026_204	Contrat avec la société CANON MEDICAL SYSTEM France SAS pour l'acquisition d'une sonde pour l'équipement d'un échographe du Centre Municipal de Santé Ténine de la Ville de Malakoff
DEC2026_205	Décision d'attribution du marché à procédure adaptée n° 26-08 relatif à la maintenance des Système de Sécurité Incendies des différents établissements recevant du public de la ville de Malakoff
DEC2026_206	Signature d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec la Croix Rouge Française pour le déploiement de DPS lors des initiatives municipales de 2026
DEC2026_207	Attribution du marché à procédure adaptée n°26-01 relatif à la mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration de l'Hôtel de Ville

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30
Le secrétaire de séance, M. Doaré

INFORMATIONS DISPONIBLES EN MAIRIE